

APPSD SECTION PÊCHE

Amis plaisanciers,

Je m'adresse ici, à ceux d'entre vous, adhérents ou visiteurs de notre site, mais plaisanciers actifs ou en devenir.

Si vous pratiquez la pêche en mer de façon régulière, organisée et ciblée, ces propos vous sont certainement déjà connus.

Mais si vous avez l'habitude de pratiquer votre passion « la plaisance » en famille ou entre amis, il vous arrive parfois de laisser filer une ligne dans votre sillage, pour partager et déguster un beau poisson, dans le cercle familial ou amical.

Eh bien, j'ai le sentiment que l'administration française, peut être sous la pression de lobbies, veut encadrer de façon drastique cette activité.

Sous des prétextes que je juge fallacieux, des textes en nombre croissants, vont réglementer votre intérêt pour cette pêche, au point de limiter l'attractivité de la plaisance en l'amputant de la partie « pêche de loisir ».

Récemment, ce sont certaines mailles, qui seront revues à la hausse pour les pêcheurs de loisir, au motif que la taille mini pour les pêcheurs de loisir était inférieure à la maille des professionnels, (surprenant). Si le sujet est la préservation de la ressource, rien dire.

Mais comme les mailles des professionnels qui sont inférieures à celles des amateurs, ne sont pas revus à la hausse, l'objectif n'est pas la protection de la ressource : mais quel est-il ???

Quelques jours plus tard, c'est le marquage des prises par les amateurs que nous sommes, qu'il est prévu de modifier, pour nous imposer le marquage dès la montée à bord. Je vous laisse lire dans les articles des pages de notre site, nos différentes réflexions et actions.

Dans le même temps, un sénateur, nommé par les services du Premier Ministre fait le tour des « popotes », pour, à mon avis, juger de l'état de réactivité de la population des pêcheurs de loisir, que l'état envisage de ponctionner financièrement, en mettant en place un permis de pêche en mer, pour les plaisanciers.

Outre le fait qu'il ne semble s'adresser qu'aux plaisanciers fédérés, ses avis concerneront TOUS les plaisanciers, amateurs de la ligne de traîne. Ne vous leurrez pas, et supposez justement que suivrons à quelques encablures de temps, le permis de pêche du bord, puis l'élan étant pris, le permis de pêche à pied. Etc, etc....Si nous, si vous ne réagissez pas.

Comme vous le verrez dans ces pages, nous entreprenons des actions pour défendre une part de notre liberté individuelle qui est fortement menacée. Vous pouvez nous aider.

En urgence, vous réagissez aux textes proposés, en envoyant un mail de réponse à la DPMA, notifiant votre position suivant votre sensibilité, sur les deux sujets concernés: Marquage des prises & Taille des prises

Vous pouvez aussi, nous rejoindre en adhérant à l'APPSD et/ou à sa section pêche, au moyen du bulletin ci-dessous

Bien Cordialement

Christian LAROSE